

Compte rendu 1^{ère} journée du CSE | Durant 3 jours, depuis mercredi 28 avril et jusqu'à vendredi 30 avril, un nouveau CSE du réseau France 3 se tient avec de nombreux points à l'ordre du jour, parmi lesquels la régionalisation et des points santé. Voici dès à présent un retour concernant deux sujets particulièrement urgents et attendus.

A QUAND LE RETOUR DES JT PAR ANTENNE ?

Les débats ont débuté avec un focus sur la situation sanitaire. Avec cette grande question : va-t-on retrouver rapidement une configuration avec nos 24 journaux dans chaque antenne ? Sachant que le président de la république s'est exprimé dans la PQR ce vendredi 30 avril, et que dès ce jeudi 29, nous savions que la fin du « confinement », avec les limites à 10 km, s'achèvent lundi 3 mai, mais qu'il y a maintien des couvre-feux, avant des allègements progressifs. Nous allons donc nous retrouver pour l'instant avec une situation comparable à celle de mars. Quelles conséquences pour les journaux régionaux ? A partir de quand retrouvera-t-on nos journaux par antennes ?

Le directeur du réseau nous a répondu que la décision sera prise en comité de direction avec Delphine Ernotte. Probablement durant la première semaine de mai.

Il a ajouté que, pour lui, ce serait une très bonne chose que cette reprise dans chacune des antennes puisse avoir lieu avant le 10 mai, date à partir de laquelle le décompte des

temps de parole va être effectué dans le cadre des deux campagnes pour les régionales et les départementales.

Si, en l'état, les campagnes pour les régionales seraient cohérentes en couvertures « grandes régions », en revanche, ce serait beaucoup plus compliqué pour les campagnes départementales. Quant aux retransmissions qui sont en multi régions, « ce serait carrément la double peine » a précisé le directeur. « Mais la priorité reste la protection des salariés » a-t-il ajouté...

Ensuite, « rien ne serait pire que des situations différenciées par territoires, surtout dans les très grandes régions, où l'on pourrait alors se trouver dans des situations assez bizarres ». Il semble cependant que ce ne sera pas le cas. Donc, pas de date annoncée pour l'instant ! Au niveau de FO, nous attendons des annonces très rapides, car les téléspectateurs ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas un retour à la normale dans le courant de la 1^{ère} semaine de mai (le lundi 3 étant l'idéal).

POINT APPEL D'OFFRES MAQUILLAGE

Le sujet est celui-ci : l'ouverture d'un appel d'offre pour sous-traiter le maquillage dans les 24 antennes du réseau. La direction nous dit que rien ne va changer par rapport aux pratiques actuelles (et qu'il y a juste l'obligation de passer par appel d'offres).

Les élus posent cette question : pourquoi France●tv choisit-elle de mettre en œuvre ce type de pratiques, plutôt que de procéder à des contrats de travail avec des salariés ?

On nous répond qu'il y a toujours des CDI, et des intermittents. Certes, mais pas partout : il existe malheureusement des situations où ce n'est pas le cas, alors qu'il s'agit d'un métier propre à la télévision, au même titre que les chefs monteurs, chefs OPS, vidéos, scriptes...qui, eux aussi, sont soumis à des accords.

La dernière fois que nous avons évoqué ce sujet en CSE, il nous avait été expliqué que l'activité était estimée insuffisante à certains endroits pour justifier des recours à des recrutements.

Même si nous ne sommes pas d'accord avec cette explication, il s'avère qu'elle se vérifie

d'autant moins qu'un élément nouveau est à prendre en compte : la régionalisation...qui devrait normalement être de nature à augmenter nos besoins !

Aucune réponse digne de ce nom n'a été apportée à cette interrogation.

FO dénonce l'anxiété et le stress suscité par l'annonce de cet appel d'offres et le mépris pour nos collègues en CDDU, fidèles depuis de nombreuses années à leurs antennes.

Alors que la direction affiche la volonté de protéger les personnes les plus vulnérables, elle s'attaque à une catégorie de personnels essentiellement féminine, parmi les plus mal payées de FTV et les fragilise encore plus.

Par ailleurs, ne se place-t-elle pas en situation d'illégalité, alors qu'il existe une subordination légitime entre ces salariés et les équipes qui pilotent leur activité ?

FO demande donc l'abandon de ce projet d'appel d'offres.